

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2009**

L'an deux mil neuf, le 8 octobre à 20 heures quarante cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roger BOYER, Maire.

Présents : M. Roger BOYER, Mme Maria GASCHET, Mme Pascale GERMAIN, M. Jacques DUGUE, M. René PETIT, Mme Reine DROUET, M. Eric HAYES, M. Thierry SEGALA, M. Jacques ELIAS, Mme Nicole TALLET, M. Patrick GALLAIS.

Absents excusés : M. Christian DROUET (pouvoir à Mme Reine DROUET),
Mme Catherine DUSSER, (pouvoir à Mme Maria GASCHET).

Absent : M. Michel MOLIERE.

Secrétaire de séance : Mme Maria GASCHET

Date de convocation du Conseil municipal : 2 octobre 2009

**PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE TENANT COMPTE
DU BILAN DE CONCERTATION**

Compte-tenu de la pertinence des remarques figurant dans le bilan de concertation, il convient de modifier le rapport de présentation et le document présentant les modifications du règlement du POS de la zone UC et la réglementation pour le secteur UCa en conséquence comme indiqué.

Il sera donc présenté au commissaire-enquêteur un dossier d'enquête publique comportant le projet de révision simplifiée présenté lors de la concertation avec le public et amendé de la manière suivante :

- le rapport de présentation et le document présentant les modifications du règlement du POS de la zone UC et la réglementation pour le secteur UCa tiendront compte des remarques énoncées ;
- le procès verbal de la réunion des personnes publiques associées sera annexé ainsi que, au fur et à mesure de leur réception, les courriers des organismes n'ayant pu se présenter le jour de la réunion et n'ayant pas encore répondu ;
- le bilan de concertation annexé des observations faites sur le registre et du courrier reçu en mairie ;
- d'une notice explicative présentant la construction d'un équipement d'intérêt collectif comme le stipule l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

Cette nouvelle présentation permettra au commissaire-enquêteur de mieux apprécier le dossier. L'ensemble de ces documents lui sera communiqué à l'ouverture de l'enquête.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour),
ADOpte la nouvelle présentation décrite ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le
Et l'affichage le
Notifiée le

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2009
Le Maire,

Roger BOYER